

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absente représentée : Pouvoir de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Absents: CENCI Antoine, GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Pierre VALENTIN est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentée : 1
Votants : 24

Délibération n° D2023_040– FINANCES

Demande de subventions pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes

La commune de Viuz-en-Sallaz porte le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes Cheneval-Pallud, construite en 1987. Outre la rénovation thermique du bâtiment et le besoin de sobriété énergétique nécessaire, en particulier dans la période que nous traversons, ces travaux participeront à asseoir la fonction de centralité de la commune de Viuz-en-Sallaz, en particulier dans le cadre de son programme Petites Villes de Demain. En effet, ce projet vise à améliorer les conditions et la qualité d'accueil des manifestations, qu'elles soient municipales, associatives ou privées, lesquelles sont intrinsèquement liées à la vitalité et au dynamisme de la commune.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Viuz-en-Sallaz sollicite ce jour une aide du département de la Haute-Savoie pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes Cheneval-Pallud, dans le cadre de son Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Par ailleurs, un contrat a été conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son soutien aux projets d'investissement des communes visant à répondre aux besoins des populations et/ou développer leur attractivité. À cette fin, une fiche de recensement du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes a été transmise à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne en septembre 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT
Études	47 400,00 €
Travaux	470 000,00 €
Maîtrise d'œuvre, assistance technique	74 149,80 €
Provisions et aléas	102 843,98 €
Total HT dépenses prévisionnelles	696 393,78 € HT

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

Financement prévisionnel				
Source	Nature du financement	Montant prévisionnel	Taux	Demandée / attribuée
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Contrat Région	100 000 €	14%	Fiche de recensement de projet transmise à la Région
Département de la Haute-Savoie	CDAS	150 000 €	21%	Demande effectuée en mai 2022
Autres financements	CEE	5 000 €	0,7%	À demander
Autofinancement		441 393,78 €	64,3%	
Total HT financement prévisionnel		696 393,78 €	100%	

Le calendrier prévisionnel est le suivant

Etudes d'AMO, diagnostic énergétique et Maîtrise d'œuvre : 2022-2023

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2024

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel et le plan de financement du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil départemental au titre du CDAS
- **SOLLICITE** l'aide maximale de la Région au titre du Contrat Région
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Pierre VALENTIN

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/06/23
Publication en ligne le 07/06/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS